

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: »... Faits divers: »...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

ROUBAIX 15 MAI 1879 BOURSE DE PARIS DU 15 MAI Cours à terme de 1 h. 00, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table of stock market values (VALEURS) for various securities like 3 0/0 amortissable, Act. Nord d'Espagne, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 17, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 15 MAI 14 MAI

Table of government service values for 15th and 14th of May.

Service particulier 15 MAI 14 MAI

Table of particular service values for various banks and companies.

DÉPÊCHES COMMERCIALES New-York, 15 mai.

Change sur Londres, 4,57 2/5; change sur Paris, 5,13 5/8; 100; Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8; Café good Cargoes, (la livre) 13 1/8, 13 3/8; Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Balleau-Grymesprez: Havre, 15 mai.

Ventes 8,000 b. Marché excité, haussant, très-ordinaire 85. Liverpool, 15 mai.

Pleinement 18,000 b. Marché haussant. New-York, 15 mai.

New-York, 12 1/2. Recettes 12,000 b. New-Orléans low middling 89 1/2.

Savannah 84 1/2.

BULLETIN DU JOUR

Le ministère, qui était en morceaux depuis quelques jours, vient d'être recollé. M. Calmon et ses amis se sont activement employés à cette œuvre de restauration archéologique, et le discours de M. Clémenceau est venu à point pour les aider.

LA VIEillesse DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGObEY PREMIÈRE PARTIE M. LECOQ se décroche.

Il dormait plus que jamais quand le chef de la sûreté arriva accompagné d'un officier de paix et d'un médecin.

Le commissaire du quartier, appelé à l'autre bout de l'arrondissement pour constater un crime plus vulgaire, ne s'était pas trouvé chez lui quand le sergent de ville, qu'on avait envoyé l'avertir, s'y était présenté.

Le chef de la sûreté commença par interroger le brigadier; il écouta avec beaucoup d'attention, le récit des faits et la description sommaire du contenu de la caisse.

— Sa première question fut: — L'homme a-t-il vu le cadavre? — Non, répondit le brigadier. J'ai pensé que cela pourrait peut-être déranger la marche de l'instruction.

— Je vous approuve. Vous avez agi avec prudence, et la prudence en pareil cas, c'est de l'intelligence. Il eût été plus régulier de

Chambres, le discours de M. Clémenceau, éclatant comme une menace, renouait la solidarité entre ces ministres sous l'impression d'une même crainte, d'un même effarement.

M. Gambetta, d'un autre côté, manifestait sérieusement son intention de ne pas assumer les charges et les responsabilités du pouvoir, alors que depuis le mois de janvier, il devrait être le chef du cabinet, si le régime parlementaire fonctionnait régulièrement. Devant son refus, on ne voyait guère l'utilité de substituer à la combinaison actuelle une autre combinaison tout aussi bâtarde, tout en étant peut-être moins viable; et voilà comment le refus de M. Gambetta et les déclarations de M. Clémenceau permettent à MM. Waddington et Le Royer, Léon Say et Léprieux de se présenter aujourd'hui devant les Chambres. Voilà pour quoi aussi le monde politique n'a pas été ému outre mesure des réelles dissidences ministérielles qui existent, on ne saurait le nier, mais qui n'étant pas irréductibles, ne devaient pas entraîner nécessairement la chute du cabinet, puisque son seul remplaçant possible se refusait à accepter sa succession.

En cette affaire, M. Gambetta ressemble singulièrement, selon l'expression irrévérencieuse de l'un de nos confrères, à l'un de ces directeurs de baraquons de foire, ou une série de marionnettes attendent qu'on les renverse à coups de balles. Quand la série est finie, le directeur les remet sur la barre où elles sont assises, pour les offrir à un nouveau joueur. Le ministère actuel ne peut être très-flatté d'une telle comparaison, maison ne saurait avancer qu'elle manque de justesse.

En attendant, tout ce que l'on pourra dire pour ou contre l'homogénéité du ministère, ne vaudra jamais cette spirituelle explication donnée par M. Léon Say, lundi, dans un petit cercle d'intimités: « Je ne comprends rien à cette rage des journaux de toujours parler de conflits ministériels; sans sur la question du retour des Chambres à Paris et de la loi de garantie, sur les lois Ferry, sur les traités de commerce, sur les chemins de fer, sur les finances, sur certains détails et réformes militaires, sur quelques côtés de politique extérieure et sur l'ensemble du programme de gouvernement nous sommes tous parfaitement d'accord. »

Il n'est question en ce moment, en dehors de la crise, que du nouveau défi porté par le conseil municipal de Paris aux républicains modérés qui lui refusent le droit de se considérer comme le maître absolu de son budget, soumis, comme les autres budgets communaux, à des dépenses obligatoires. Le gouvernement, qui voulait le retour des Chambres à Paris, disait que les édiles parisiens ne pourraient s'immiscer dans l'organisation et les dépenses afférentes à la préfecture de police; aujourd'hui cet argument lui est enlevé d'autorité par le vote suivant qui n'a pas besoin de commentaire. M. Sigismond-Lacroix, rédacteur en chef de la Révolution française, a proposé et fait adopter cette résolution plus qu'impérieuse: « Le conseil, se réservant d'exercer à l'occasion du vote du budget de la préfecture de police le droit de contrôle qui lui appartient et qui ne lui est pas contesté par le préfet, déclare qu'il n'y a pas lieu à se pourvoir devant le Conseil d'Etat, et passe à l'ordre du jour. »

n'ouvrir la malle qu'en présence d'un magistrat; mais, en prenant sur vous de ne pas attendre l'arrivée du commissaire, vous nous faites gagner un temps précieux. Je n'ai donc que des compliments à vous adresser.

Faites apporter la caisse. Pendant que les deux hommes la tiraient du coin où on l'avait rangée, le chef de la sûreté reprit: — Vous êtes sûr que l'inculpé ne peut pas nous entendre? — Absolument sûr? — A la bonne heure; car je ne crois pas du tout à sa surdité.

Ah! voici la caisse. Mon cher docteur, vous allez entrer en fonctions tout à l'heure; mais l'examen du contenu est de ma compétence, et il faut d'abord que j'y procède.

Et, s'agenouillant pour voir de plus près les particularités que présentait le funéraire colis: — Ceci, dit-il, n'est point une boîte fabriquée exprès pour servir de cercueil. C'est une belle et bonne malle en cuir fin avec garnitures en cuivre... Elle a même dû coûter très cher... preuve que la victime n'était point indigente, tant s'en faut... Oui c'est une honnête malle, faite pour contenir des toilettes élégantes... Les femmes portent maintenant des robes si longues qu'elles pourraient coucher dans les caisses où elles les serrent... Pas d'initiales sur le couvercle... Ah! il y avait une plaque de cuivre qu'on a enlevée parce qu'elle portait le nom et l'adresse de la propriétaire... Quant à la fabrication, elle est anglaise...

Ainsi les décisions du Conseil d'Etat, les affirmations des ministres, les droits souverains des Chambres, tout est mis de côté par les amis et collègues de M. Sigismond-Lacroix. Le conseil municipal de Paris parle en assemblée souveraine. Si les Chambres, par conséquent, admettent cette doctrine et décident ensuite leur retour à Paris, c'est qu'elles sont résignées décidément à abdiquer.

Un Comité Catholique, celui de Chartres, vient d'être dissous par le préfet d'Eure-et-Loire. Cet arrêté préfectoral puni le Comité d'avoir violé ses statuts en cherchant à organiser la défense du clergé et des ordres religieux contre les calomnies républicaines. Cette mesure arbitraire nous donne une idée exacte de la liberté que les honnêtes gens et les catholiques peuvent attendre du parti qui a pris possession du pouvoir.

Avant que ce parti fût devenu le maître, grâce aux complicités et aux intrigues de M. Thiers, et aux fautes des conservateurs eux-mêmes de l'Assemblée nationale, il avait inscrit sur son programme cette formule menteuse: Liberté pour tous.

Aujourd'hui qu'il dispose de la majorité, nous voyons comment il use et abuse de l'autorité qu'il a conquise pour asséoir la république sur le despotisme. Un journal révolutionnaire, mais qui a cependant son franc parler, adressait ces jours derniers ce reproche aux hommes en place: « Vous avez fait de la république la continuation pure et simple de l'empire, ce qu'on a appelé l'empire moins l'empereur. » On a mis, en effet, la dictature césarienne au service du radicalisme.

Cette liberté pour tous qu'est-elle devenue? Elle n'est plus pour l'enseignement; ou, du moins, si elle n'est pas encore détruite, cela dépend de la Chambre et du Sénat. Les projets du gouvernement en font bon marché. Les droits des pères de famille sont par lui foulés aux pieds. La liberté des citoyens est confisquée par l'article qui prétend exclure de l'enseignement toute une catégorie de religieux. Ce n'est pas seulement l'Université catholique qu'on veut frapper; on veut atteindre l'enseignement à tous les degrés, depuis les hautes classes jusqu'aux modestes écoles primaires, où l'on cherche par tous les moyens à priver l'enfant du peuple des bienfaits de l'instruction chrétienne. Sur les ruines de l'enseignement libre, on aura toute facilité pour proclamer la liberté de l'enseignement athée sans rival; ce sera la liberté républicaine, sinon la liberté pour tous.

Le gouvernement nous donne aussi la liberté de la presse; elle est grande; qui pourrait le contester? Les lois qui protègent la religion ne comptent plus. Le cynisme libre-penseur, l'obscénité, l'impudicité, la polissonnerie sacrilège s'étaient impunément dans les journaux. Les honnêtes gens s'indignent et réclament contre ces odieux outrages à leur foi et à leur morale religieuse. Mais les parquets sont presque toujours muets; ils ne s'aventurent plus, d'ailleurs, à poursuivre d'office. Les dénonciations accablent le magistrat qui ferait de sa propre initiative un procès à une feuille républicaine. On se conforme aux ordres de Paris et Paris ne donne pas d'ordres; il laisse plus que la liberté aux adversaires de toute religion; il leur donne toute licence. Comment en serait-il autrement?

on américaine... En France, on ne travaille pas dans ce genre-là... indice à vérifier plus tard... Pour le moment, j'ai vu tout ce que je voulais voir.

A vous, docteur. Le médecin ouvrit la malle et ne peut retenir une exclamation de surprise, que le chef de la sûreté ne répéta point, quoiqu'il fût fort étonné aussi.

Il se contenta de dire: — Si vous m'en croyez, vous vous bornerez à constater la cause de la mort et la position du cadavre. Vous complétez votre travail à la Morgue, où je vais faire transporter la malle dans l'état où elle est.

— C'est assurément ce qu'il y a de mieux à faire, et ici je n'ai que très peu d'observations à relever, répondit le docteur en écartant avec précaution les dentelles qui cachaient la blessure. La victime a été frappée à l'improviste... probablement pendant qu'elle dormait... car sa physionomie est restée calme... L'assassin a dû choisir sa place à loisir... Voyez, la lame a pénétré entre la cinquième et la sixième côte... et jusqu'à la garde...

— Tiens! voilà qui est bien singulier... le poignard a percé une carte à jouer et l'a clouée sur la poitrine de la morte.

— Une carte à jouer? — Oui, ma foi! la dame de pique.

« Cette étrange déclaration, un frémissement court dans l'assistance et les sergents de ville, qui s'étaient tenus en arrière par déférence, se rapprochèrent pour constater de leurs propres yeux l'incroyable

La franc-maçonnerie, si largement représentée dans le ministère, n'a nulle envie de prendre fait et cause pour un culte auquel elle ne croit pas.

On n'attaque pas seulement les croyances les plus sacrées; on calomnie les personnes. On remplit les feuilles radicales de récits scandaleux qui ont pour but de déshonorer les membres du clergé. Inventions sans fondement, on l'a vu encore tout récemment. Mais les Basiles rouges ont retenu et adopté le précepte dont ils font leur règle de conduite: Calomniez! Calomniez! Il en restera toujours quelque chose.

Les prêtres et les religieux peuvent sans doute se défendre contre ces calomnies. Il y a des juges encore dans nos tribunaux pour protéger les citoyens qui réclament satisfaction. Mais on connaît l'esprit résigné des prêtres, des religieux, des frères; ils s'imaginent qu'étant retirés du monde et ayant fait à Dieu le sacrifice de toutes leurs peines et de toutes les injures qu'ils reçoivent, ils n'ont plus besoin d'autre réparation, et que les tribunaux des hommes ne sont plus faits pour eux. C'est une erreur, car s'il leur est permis de dédaigner des outrages personnels, ils doivent songer que les calomnies dont ils sont victimes sont dirigées contre la religion; à ces attaques ils ne sauraient être indifférents.

Les notabilités catholiques de Chartres avaient pris une heureuse initiative. Le comité qu'ils avaient fondé avait pour but, pour unique but de rechercher dans les journaux les calomnies répandues par la malveillance hostile des partis contre le clergé et les ordres religieux, et de fournir aux victimes de ces calomnies moyen d'obtenir réparation devant la justice dupays.

Cette morale, cette chrétienne, cette noble et humaine préoccupation par un crime au préfet de Chartres; et il frappe d'une mesure rigoureuse le comité catholique qu'il accuse de s'être occupé de matières étrangères à ses attributions. Etrangères ses attributions! N'examinons pas ce prétendu grief, peu importe; il s'agit de savoir si cette initiative était louable ou condamnable. Est-ce la calomnie qui doit être protégée par les autorités? Si celles-ci jugent la calomnie coupable, pourquoi donc punissent-elles les hommes de bien qui veulent protéger contre ses effets les plus respectables de tous les citoyens, ceux qui ont voté leur vie au service de Dieu?

On permet aux comités catholiques de venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Etait-il une œuvre de bienfaisance plus digne de sympathie et d'encouragement que celle du Comité de Chartres? L'honneur du pauvre prêtre, de l'humble frère de la doctrine chrétienne, qui ne peuvent se défendre eux-mêmes contre l'arme meurtrière de la calomnie, ne doit-il pas intéresser notre charité, comme les besoins du pauvre qui ne s'adresse jamais en vain aux œuvres catholiques? Que résultera-t-il de cette rigueur du préfet d'Eure-et-Loire? Le radicalisme va se croire en jouissance complète de la liberté des calomnies. Encore une licence mortelle pour la vraie liberté.

Sommes-nous injuste pour la république? On nous répondra qu'elle nous accorde aussi la liberté de la rue. On sait, en effet, quelle liberté fut laissée à ces catholiques, qui voulaient honorer, l'année dernière, l'illustre évé-

que qui délivra Marseille de la peste. Il est inutile de rappeler les orgies démagogiques encore présentes à tous les esprits. La liberté de la rue exista pourtant à cette époque; mais elle fut seulement pour l'émeute; le maire absent, le préfet, parti pendant les désordres, avaient abandonné Marseille aux entreprises des démagogues; c'était toujours la liberté à la façon républicaine. On assommait dans les rues les honnêtes gens; on violait les domiciles privés.

L'opinion publique est édifiée par cette expérience du régime que les gauches imposent à notre pays. Si nous voulons une autre liberté, il faut la gagner par une lutte incessante et sans merci; il faut monter sur la brèche avec la résolution de ne désarmer que le jour où tous ces hommes qui se sont emparés du pouvoir seront de nouveau rentrés dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir pour le bonheur et le repos de la France.

LAIQUES

Table of crimes and délits for laiques from 1871 to 1878.

CONGRÉGANISTES

Table of crimes and délits for congréganistes from 1871 to 1878.

La Lanterne a publié ce matin un document dont elle aurait reçu la communication du ministère de la justice. Nous nous bornons à publier aujourd'hui ce document, nous réservant de le commenter:

On permet aux comités catholiques de venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Etait-il une œuvre de bienfaisance plus digne de sympathie et d'encouragement que celle du Comité de Chartres? L'honneur du pauvre prêtre, de l'humble frère de la doctrine chrétienne, qui ne peuvent se défendre eux-mêmes contre l'arme meurtrière de la calomnie, ne doit-il pas intéresser notre charité, comme les besoins du pauvre qui ne s'adresse jamais en vain aux œuvres catholiques? Que résultera-t-il de cette rigueur du préfet d'Eure-et-Loire? Le radicalisme va se croire en jouissance complète de la liberté des calomnies. Encore une licence mortelle pour la vraie liberté.

CONGRÉGANISTES

Table of crimes and délits for congréganistes from 1871 to 1878.

CONGRÉGANISTES

Table of crimes and délits for congréganistes from 1871 to 1878.

trébuchant comme un homme qui est encore à moitié endormi.

Le chef de la sûreté attacha sur lui des yeux clairs, des yeux qui savaient lire jusqu'au fond de la pensée des criminels les plus retors.

Mais le prisonnier soutint, sans donner le plus léger signe d'émotion, ce regard aigu comme une pointe d'aigu. Sa figure ronde garda son expression placide. Elle prit cependant une teinte marquée d'ennui quand il s'aperçut qu'on allait encore le questionner.

Tout en le dévisageant comme il le savait faire, l'agent supérieur de la police étudiait sa tournure, l'habitude de son corps, les plis et la coupe de ses vêtements, la forme de ses mains, la couleur de sa peau, tous ces mille détails qui échappent à un observateur superficiel et qui expliquent tout à l'homme qui sait donner un sens à ces marques imprimées par la nature et par la condition sociale.

Cet homme n'est pas l'auteur principal, pensait-il. On n'a pas de raisons pour tuer une femme du monde et pour lui clouer une lame de pique sur le cœur, quand on est obligé de mains de terrassier, de pieds de facteur rural et d'épaules de commissionnaire. Mais cet homme est payé par l'assassin, il le connaît et il le livrera volontairement ou involontairement.

Quant à la difficulté de le faire parler, c'est une niaiserie. Il s'agit que de bien attaquer le premier interrogatoire.

Puis, feignant de prendre des notes sur son carnet, il resta quelques instants les yeux baissés.

— Au fait... c'est admissible aussi... Nous examinerons les probabilités plus tard, dit l'agent supérieur en se relevant vivement. Au début d'une affaire, il ne faut jamais aborder les détails. Celle-ci fera du bruit, je vous en réponds, et je tiens à la mener méthodiquement. J'en tireviens des difficultés énormes, mais j'ai des indications précieuses... Cette carte, par exemple...

— Elle a peut-être été mise là pour vous engager dans une fausse voie, dit le médecin qui tenait à se montrer sceptique à son tour.

— Si je m'y engageais, je n'y resterais pas longtemps, soyez tranquille. Et pour n'opérer que sur des bases sérieuses, je vais commencer par interroger le commissionnaire, que je soupçonne fort de n'être qu'un complot très subalterne.

Remettez cette malle où elle était et allez me chercher l'homme.

Docteur, nous reprendrons l'examen, aujourd'hui, à trois heures, dans la salle des autopsies, à la Morgue.

J'ai bien peur que cet examen ne nous éclaire pas beaucoup. Votre sagacité en apprendra plus long à la justice que ma science.

La malle avait déjà disparu sous le lit de camp, et le chef de la sûreté s'était assis devant la table où le brigadier rédigeait ses rapports.

Il s'écoula un certain temps avant qu'on amenât le prisonnier.

Il avait fallu le réveiller à grand peine et il entra en se frottant les yeux et en